

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### M 2024-12-31

**Objet : Ouverture exceptionnelle d'un commerce de restauration "Les Marronniers" du mardi 31 décembre 2024 au soir au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 5 heures du matin.**

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L2212-1 et L2212-2 concernant les pouvoirs de police du Maire et en particulier la sécurité et la salubrité publique,

**CONSIDÉRANT** la soirée exceptionnelle de la Saint-Sylvestre,

**CONSIDÉRANT** qu'il apparaît opportun, sans préjudice de troubles du voisinage eu égard à sa situation géographique d'autoriser le restaurant « LES MARRONNIERS » situé au 13 avenue du Maréchal-Joffre à Gournay-sur-Marne, représenté par son gérant Monsieur SIVAKUMAR Sivasubramaniam à maintenir ouvert son établissement du mardi 31 décembre 2024 au soir au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 5 heures du matin.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le restaurant « LES MARRONNIERS » situé, au 13 avenue du Maréchal-Joffre 93460 Gournay-sur-Marne représenté par son gérant Monsieur SIVAKUMAR Sivasubramaniam est autorisé à exercer son activité du mardi 31 décembre 2024 au soir au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 5 heures du matin.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet de Seine Saint Denis,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Police municipale
- L'intéressé.

### ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte tenu de la notification/publication le : 19 décembre 2024

Fait à Gournay-sur-Marne,  
Le 19 décembre 2024

Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL.**



Le Maire,  
**Éric SCHLEGEL**

